



Mémoire présenté au BAPE

«Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent».¹

Présentation de l'organisme

Le CMAVI (Collectif Moratoire Alternatives Vigilance et Intervention) est un collectif de citoyens dédié à fournir des ressources vérifiées et des informations solides sur la question du gaz de schiste dans les Basses-Terres du St-Laurent et sur la question des nouvelles formes de production d'énergies renouvelables.

Le CMAVI propose une approche multidisciplinaire permettant d'identifier des options énergétiques durables, raisonnables et saines pour tout le monde.

Le CMAVI vise à responsabiliser les citoyens et les décideurs en fournissant des informations objectives appuyées sur des preuves.

Introduction

Comme vous le savez, depuis le 12 mai 2011, les activités sur les gaz de schiste ont été réduites à cause des restrictions imposées par la formation du comité d'Évaluation Environnementale Stratégie (ÉES). Nonobstant cette assertion, les remarques et les constats que nous vous présentons sont toujours d'actualité. Par conséquent, notre mémoire identifie les raisons qui motivent notre intervention auprès du Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

Maintenant, regardons ce qui s'est passé entre 2009 et 2012.

¹ Le masculin a été utilisé dans le but d'alléger le texte. La lectrice ou le lecteur verront à interpréter selon le contexte.

Des constats incontournables

1- Un mandat biaisé de l'ÉES

Dès la formation de l'ÉES le 12 mai 2011, des groupes de citoyens ont dénoncé le manque de représentativité du comité de l'Évaluation Environnementale Stratégique (ÉES), car le gouvernement, les municipalités et les compagnies gazières y étaient présents alors qu'aucun représentant actif des groupes environnementaux et de citoyens n'y siégeait. Ces groupes de citoyens ont aussi dénoncé avec vigueur le parti-pris du comité qui avait accepté la présence d'une représentante des compagnies gazières mais avait exclu tout représentant reconnu par les groupes environnementalistes et les regroupements de citoyens. Ces citoyens ne pouvaient pas se fier à l'objectivité représentative d'un tel comité. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas choisi de constituer un comité crédible aux yeux des citoyens ? Pourquoi l'ÉES n'a-t-elle pas tenu à l'écart les membres de l'industrie gazière des travaux du comité tout en exigeant leur disponibilité pour répondre aux questions soulevées lors de la réalisation de certaines études ? L'objectif premier ne doit-il pas être la défense de l'intérêt public et non la promotion de l'industrie gazière ?

En même temps, l'ÉES recevait du ministre Pierre Arcand le mandat de proposer au gouvernement un référentiel pour encadrer les pratiques des compagnies concernant l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les bases terres de la vallée du Saint-Laurent. Les objectifs du mandat de l'ÉES étaient les suivants :

- L'évaluation économique établissant la pertinence socioéconomique de l'exploitation de la ressource gazière et les conditions assurant une maximisation des revenus pour l'État.
- L'évaluation des impacts et des risques environnementaux, des facteurs influant sur l'acceptabilité sociale et des méthodes de mitigation appropriées.
- La définition des orientations et des paramètres d'une réglementation encadrant l'évaluation environnementale des projets d'exploration et d'exploitation gazières et leur réalisation, applicable à la vallée du Saint-Laurent et, si possible, ailleurs au Québec.
- L'évaluation de la pertinence de mettre en place des observatoires scientifiques afin d'acquérir en continu des connaissances et d'assurer une mise à jour évolutive de la réglementation.

Les citoyens ont vite constaté le préjugé favorable du gouvernement envers le développement de l'industrie gazière. Ce préjugé favorable se reflétait concrètement dans le mandat confié à l'ÉES. Non seulement, l'ÉES ne répondait pas à une apparence de représentativité objective mais elle n'abordait pas l'évaluation scientifique et indépendante concernant la pertinence de développer cette filière gazière en comparaison aux autres filières énergétiques (économie d'énergie, hydroélectricité, éolien, hydro éolien, biomasse etc.). Alors, les citoyens ont éprouvé de sérieux doutes quant à l'objectivité des

études produites par l'ÉES. En conséquence, ils ont manifesté leur mécontentement puisqu'ils voulaient avoir une image juste et impartiale afin de faire des choix judicieux. Ce fut un déclencheur de l'action citoyenne opposée au simulacre de consultation organisée par l'ÉES. Pour eux, les dés apparaissaient joués d'avance.

2- Une technologie déficiente

Depuis les trois dernières années, certains représentants du gouvernement, surtout de 2009 à 2012, et les représentants des compagnies ont constamment évité ou dissimulé des éléments pourtant essentiels à un jugement éclairé sur l'ensemble des enjeux du développement de cette filière énergétique pour le Québec et ses citoyens. Ils ont répété à plusieurs reprises que les dangers étaient plus que minimes voire même inexistantes. Devant l'organisation et la grogne citoyenne, ils ont modifié leur langage en insistant sur le fait que tout développement comporte des risques. Par la suite, ils ont reconnu, mais seulement du bout des lèvres, certaines erreurs reliées à la technologie de fracturation et de réparation des puits en difficulté et ce, après plusieurs constatations et démonstrations concrètes sur les terrains où avaient été forés les puits des compagnies gazières. Le 29 mars 2011, muni d'une caméra infrarouge, un journaliste de *TVA Nouvelle* a constaté que des puits de la région de la Montérégie avaient des fuites de méthane.

Le 17 septembre 2012 à l'émission *Découverte* de Radio-Canada, deux inspecteurs du MDDEP et du MRNF ont confirmé des fuites inquiétantes de migration de méthane autour des puits. Dans 19 puits sur 29 forés au Québec² il y avait présence de fuites de méthane. Le puits de *Talisman Energy* à Leclercville avait fait l'objet de réparations parce que sa concentration de fuites de méthane atteignait 190 pieds cube par jour, soit l'équivalent de ce qu'émettent 330 automobiles compactes de gaz à effet de serre en une journée. À La Présentation, une migration de méthane a été détectée jusqu'à 45 mètres de la tête du puits, atteignant des concentrations de 16%, ce qui est jugé très élevé. Ce taux représente plus de 900 automobiles qui rejettent des gaz à effet de serre à chaque jour. L'industrie a répliqué à la controverse soulevée en affirmant que toutes ces émanations étaient normales et sans conséquence.

À ce jour, nous n'avons pas l'assurance que les migrations de méthane ne se poursuivent pas et que les tentatives de réparation des puits de La Présentation et de Leclercville par la technique de cimentation ont donné des résultats. Notons que cette technique de réparation des puits par la

² Cyberpresse 17 septembre 2011 : *Émanations de gaz de schiste dans les puits*.

cimentation provoque souvent de graves problèmes. Ces problèmes à moyen et long terme seront assumés par le gouvernement, donc par l'ensemble des citoyens du Québec.³

3- Une plaie incurable dans nos terres agricoles

L'industrie gazière a acquis des droits d'exploration dans l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent, là où vit la majorité de la population du Québec. Les basses terres du Saint-Laurent sont l'endroit où se concentrent les terres agricoles les plus productives. Selon l'Union des producteurs agricoles (UPA), plus de 4,000 hectares de terres agricoles disparaissent chaque année au Québec. Mais le hic, c'est qu'à peine 2 % des terres peuvent être cultivées, soit deux millions d'hectares⁴. C'est dans les basses terres de la vallée du Saint-Laurent que l'on cultive nos légumes et que l'on produit notre lait. Voulons-nous prendre le risque que l'exploitation du gaz de schiste vienne contaminer les terres agricoles les plus productives? Voulons-nous sacrifier une partie du garde-manger du Québec, ce bel héritage de nos ancêtres, pour une poignée de dollars plus qu'incertains ? Voulons-nous exclure des milliers d'hectares pour les laisser à l'exploitation d'une filière énergétique peu recommandable ?

Voulons-nous prendre le risque de polluer les plus importantes nappes phréatiques concentrées dans la vallée du Saint-Laurent ? Jamais, les citoyens ne permettront, et ce quel que soit le gouvernement, de prendre ce risque sans une réelle consultation préalable.

4- Une pollution irréversible des nappes phréatiques et des puits d'eau de surface

Pour forer chaque puits, les compagnies vont utiliser au moins de 20 à 26 millions de litres d'eau par puits. Chaque puits peut être restimulé jusqu'à 8 fois pour tirer le maximum de gaz dans la roche de schiste. La fracturation de cette roche exige beaucoup de produits chimiques. Les compagnies utiliseront une concentration 0.4 à 1% des 160 à 200 produits chimiques et de 40 métaux. On sait maintenant, que plus de 50% de ce mélange d'eau et de produits chimiques restera dans la terre et risque de migrer au fil des années vers les nappes phréatiques et les puits d'eau de surface⁵.

Prenons l'exemple du polyacrylamide dont la concentration est de 0,48%. Quand on mélange cette concentration de 0.48% avec 10 millions de litres d'eau, on envoie 4.8 tonnes de polyacrylamide dans le sous-sol et ce, pour ce seul produit⁶. Qu'arrivera-t-il avec toutes ces concentrations de produits chimiques dans le sous-sol dans 5, 10 ou 20 ans ? Doit-on s'en remettre au hasard et au miroitement incertain de la rentabilité économique ?

³ Nous vous invitons à revoir ces deux reportages.

⁴ Le Devoir, 19 octobre 2013, *Des terres agricoles sacrifiées au nom du développement*.

⁵ *Québec science*, nov. 2010, p.21-22.

⁶ *Les années lumières* : émission de Radio-Canada du 5 au 19 septembre entrevue avec monsieur Viau de l'université de Montréal

5- Un simulacre de rentabilité économique et de création d'emplois

Le gouvernement libéral avait déjà avancé que l'exploitation des gaz de schiste pouvait rapporter \$230 millions par année au gouvernement au plus fort de sa production et créer 7,000 emplois. Alors, qu'a-t-on découvert ? Le professeur Jean-Thomas Bernard (Université Laval) affirmait que le Québec retirera au maximum 120 millions/an soit 64 millions en impôt sur les bénéfices nets et 56 millions sur les redevances et créera en totalité de 1,000 à 1,500 emplois au maximum de l'exploitation⁷.

Pierre Lefebvre, de la firme Sécor, engagé par l'Association des pétrolières et gazières du Québec pour faire une étude de rentabilité, a affirmé que le forage des 20,000 puits à la phase d'exploration créera 5,000 emplois occasionnels qui ne durent que 3 à 4 semaines. Il a ajouté, « presque personne ne travaillera à la phase d'exploitation, sauf ceux qui auront à tondre la pelouse »⁸.

L'industrie du gaz est-elle vraiment rentable pour le Québec ?

Selon Pierre Lefebvre de la firme Sécor, l'exploitation des gaz de schiste va rapporter en 10 ans 3 milliards pour le gouvernement sur 200 milliards de bénéfices pour les compagnies.⁹

De ce 3 milliards, il faudra réduire les déductions accordées aux compagnies par le gouvernement du Québec telles que :

- dégrèvement des impôts (de 15 % à 40% sur les bénéfices) ;
- coût de dépréciation des équipements d'exploration ;
- coûts administratifs (recherche, contrats et contestations judiciaires, etc.)
- coûts sanitaires ;
- coût de l'adaptation des équipements des municipalités pour le traitement des eaux et des boues ;
- coût de la réfection des routes ;
- coût de la réhabilitation ou de la remise en état des sites de forage ;
- crédits d'impôt¹⁰.

Jusqu'à 2012, souvent les investissements sont faits sous forme d'actions accréditives. Ces investissements sont déductibles des revenus des compagnies à presque 100 % du côté fédéral et un montant majoré d'une autre tranche de 50 % du côté provincial. Cela ferait en sorte qu'entre 60 à 80 % des 200 millions que l'industrie dit avoir investis dans l'exploration gazière pourraient avoir été en réalité payés par l'ensemble des contribuables sous forme de remboursements d'impôt aux investisseurs.

- etc.¹¹

⁷ Hélène Baril, *La Presse* 26-10-2010.

⁸ *Huis Clos*, Télé-Québec, 05-11-2010.

⁹ *Huis Clos*, Télé-Québec, 05-11-2010

¹⁰ BAPE 273, DQ12.1

¹¹ Mémoire au BAPE de Pierre Brazeau le 16-11-2010, DM30, 16 pages. *Le Devoir* Louis-Gilles Francoeur, 25 novembre 2010.

Selon une étude de l'Association des pétrolières et gazières du Québec, pour 100 pieds cube de gaz vendus à \$5.00 en Louisiane, les compagnies reçoivent un revenu de \$3.38 une fois leurs dépenses déduites. Au Québec, pour le même 100 pieds cube vendu \$5.00, les compagnies recevront \$5.12. « Ça veut dire qu'au Québec, non seulement ça ne coûterait rien aux compagnies pour extraire le gaz de schiste, mais qu'en plus le contribuable québécois ajouterait un bonus de 12 cents à chaque 100 pieds cube extrait chez nous. Ça veut donc dire que ce 12 cents, c'est une sorte de crédit d'impôt du gouvernement. Donc, la compagnie va faire plus d'argent que la valeur du gaz extrait.¹²

N'oublions pas qu'actuellement nous payons entre 150 millions à 200 millions par année pour que l'usine privée de Bécancour exploitée au gaz naturel ne produise pas d'électricité selon un contrat signé avec une compagnie Albertaine pour les 25 prochaines années¹³ et ce, sans parler des redevances de l'ensemble de l'industrie minière.¹⁴ Le 9 décembre 2013, les minières réclament la levée du secret sur les redevances et impôts qu'elles donnent au gouvernement. Au nom de la transparence accepteraient-elles de déclarer tous les crédits, dégrèvements, reports d'impôt, subventions et autres qu'elles reçoivent des mêmes gouvernements ?

Rappelons que le Québec hérite actuellement d'une dette environnementale de près de 1,2 milliards \$ associés aux sites abandonnés et qu'aucune redevance spéciale n'est prévue pour que les compagnies financent une partie des coûts de restauration de ces sites. Depuis ce temps, les gouvernements ont modifié le taux de % de redevances mais l'état de la situation n'a que très peu évolué. Chose certaine, la situation s'est même détériorée pour les biens des personnes résidant à moins de 1 km d'un site de forage d'une compagnie explorant le potentiel des gaz de schiste.

6- Une santé en sursis

Un rapport de l'Institut National de Santé Publique fait état des problèmes constatés en Pennsylvanie et ailleurs tels que : l'augmentation des allergies, des cancers, des maladies respiratoires et de peau en réaction à la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Lors de l'extraction du gaz, le cocktail chimique déversé dans le sous-sol se retrouve dans les bassins de décantation à ciel ouvert (émanations) et dans le sous-sol (infiltration). Le méthane et le radon libérés contribuent au smog atmosphérique. De la radioactivité élevée a été décelée près des puits de gaz aux États-Unis.¹⁵

Ces éléments chimiques, souvent cancérigènes, vont contribuer à alourdir le bilan de santé des citoyens et, conséquemment, la facture des services de santé du Québec va augmenter.

La santé mentale des gens risque aussi d'être affectée par le bruit incessant, la lumière omniprésente, la dégradation des paysages, la menace à leur intégrité physique et la perte de jouissance de la vie chez

¹² *JE* à TVA, 02-04-2011 entrevue Normand Mousseau

¹³ *Journal de Montréal*, le 29 janvier 2011

¹⁴ *Journal de Montréal*, le 29 janvier 2011

¹⁵ *New York Times*, 26 février 2011

les citoyens habitant les zones envahies par les gazières. Il faut ajouter que l'insécurité matérielle résultant de la baisse de la valeur des habitations et du refus des compagnies d'assurance de couvrir les dégâts causés par l'industrie risque de provoquer des malaises profonds chez plusieurs.

7- Une dévaluation foncière et patrimoniale presque assurée.

Il y a une forte possibilité de dévaluation de la valeur des maisons si une personne demeure à moins d'un KM d'un puits foré de gaz de schiste. Un couple de Saint-Denis-sur-Richelieu a vu la valeur de sa maison baisser de \$40,000.

De plus, il sera difficile d'assurer les biens personnels, la maison et de vendre celle-ci¹⁶.

Il y a également la possibilité d'une perte de valeur de la terre agricole qui se situe près de la partie de la terre qui a été louée aux compagnies gazières. Aucune protection contre l'exploitation des gaz de schiste n'est offerte, même dans une zone reconnue par l'UNESCO comme réserve de la biosphère (Ex : Mont St-Hilaire)¹⁷. Toutes ces incertitudes inquiètent les citoyens et citoyennes menacés de se voir envahis par l'industrie du gaz de schiste. Les actions citoyennes leur permettent de constater qu'ils ne sont pas seuls à demander un moratoire et un BAPE générique sur les impacts prévisibles.

8- Une non-acceptation sociale généralisée

Quiconque a dans ses mains le pouvoir de décider de l'avenir du Québec ne peut ignorer qu'une majorité de citoyens et citoyennes ont demandé un moratoire, des études scientifiques indépendantes ainsi qu'un débat public sur les choix énergétiques pour le Québec de demain. Rappelons que :

- 14 octobre 2010 : 76% des Québécois estiment que le gouvernement devrait suspendre l'exploration des gaz de schiste jusqu'à ce que des études soient menées sur les conséquences environnementales des activités de forage et de fracturation hydraulique.
- 8 février 2011: dépôt, à l'Assemblée nationale du Québec, de la pétition signée par 7,100 personnes demandant un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, par le groupe "Non au pétrole et au gaz au Québec" et ses partenaires à l'Assemblée Nationale à Québec.
- 8 février 2011 : dépôt d'une pétition à l'Assemblée Nationale du Québec de plus de 128,000 signatures en faveur d'un moratoire sur le gaz de schiste. Cette pétition fut organisée par madame Parent.

¹⁶ Rapport du BAPE 273, p.190-191

¹⁷ Les questions du BAPE, *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec*, 6212-09-001, 273 DQ 10.1 p 2.

- 7 décembre 2011 : dans *La voix du sud*, 76 % des gens interrogés refusent d'autoriser l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste sur leurs terres en compensation de quelques milliers de dollars.
- 28 mars 2011 : pas moins de 81% des répondants jugent que l'exploitation du gaz de schiste est une option peu sécuritaire (42%) ou pas sécuritaire du tout (39%).
- le 27 octobre 2011 : dépôt des premiers formulaires de la campagne de signatures « Vous n'entrerez pas chez nous » des municipalités de Fortierville, Saint-Cécile-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets et Sainte-Gertrude de Bécancour au bureau chef de la compagnie *Talisman* à Québec,
- 1er octobre 2012 : selon *La Presse Canadienne*, le gaz de schiste est la source d'énergie la plus mal aimée des Québécois.
- 17 avril 2012: dépôt de 37,125 signatures de la campagne « Vous n'entrerez pas chez nous » à l'Assemblée nationale à Québec. Ces 37 125 lettres de citoyens et citoyennes désirent protéger leur territoire en refusant l'accès à leur propriété aux compagnies gazières. Des dépôts ultérieurs totalisant plus de 62,000 signatures confirment ce refus.
- De nombreux citoyens et citoyennes ont manifesté dans les rues de leur municipalité pour demander un moratoire, mais le 18 juin 2011 ce sont plus de 10,000 personnes qui ont défilé ensemble en demandant un moratoire sur le gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent.
- Etc.

Rien de nouveau n'est apparu depuis le premier forage de puits de gaz de schiste au Québec. Ce sont les mêmes techniques, les mêmes volumes d'eau et de produits chimiques utilisés pour la fracturation lors des étapes d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste. Ce sont les mêmes difficultés qu'éprouvent les compagnies pour réparer les 65% des puits au Québec qui ont des fuites de méthane. Ce sont ces mêmes puits qui peuvent contaminer les nappes phréatiques, le sol agricole, l'air ambiant et mettre en danger la santé publique.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que les dangers de développer cette filière énergétique sont trop grands et trop nombreux et que ce développement va à l'encontre du droit fondamental de tout humain de vivre en santé, de respirer de l'air pur, de boire de l'eau salubre, et de jouir de son environnement. L'Organisation des Nations-Unies reconnaît ce droit qu'ont paraphé les gouvernements canadien et québécois. C'est un droit qu'il faut proclamer pour le sauvegarder !

Nous espérons que l'éthique personnelle des représentants politiques et leur désir de défendre le bien commun passeront avant les promesses économiques qui n'ont jamais été prouvées. La défense du bien commun doit considérer toutes les incertitudes connues que comporte le développement de cette filière énergétique. Pour ce, nous pensons que le gouvernement doit affirmer sa totale indépendance envers le lobby des compagnies gazières.

Nous croyons que, quel que soit le gouvernement au pouvoir, au nom de l'avenir de tout être humain vivant sur la planète Terre, tout doit être mis en œuvre pour favoriser la transition rapide vers des énergies renouvelables au lieu de maintenir le Québec dans la dépendance aux énergies fossiles.

Merci de prendre en considération ce mémoire rédigé et présenté au nom du CMAVI

Serge Fortier
Porte-parole du CMAVI

NON au gaz de schiste - OUI aux énergies renouvelables
cmavi.org

FIN DU DOCUMENT